

## Ressource de la tradition pour des temps nouveaux

La proposition " **Louange dominicale** " est éminemment traditionnelle même si elle prend des allures de " forme nouvelle " en raison de la disparition quasi-totale depuis presque 50 ans des formes liturgiques autres que la célébration eucharistique et celle des sacrements.

Elle reprend ce que les historiens de la liturgie ont appelé " l'office cathédrale " pour parler de la liturgie des églises séculières par opposition à celle des moines (office monastique). L'opposition entre ces deux modèles est peut-être moins forte qu'on a bien voulu le dire. Il reste comme en témoignent plusieurs documents du IIIe (Par exemple, la Tradition Apostolique) et du IVe siècle (par exemple le récit d'Égérie) que la pratique de liturgie non eucharistique faisait partie du paysage de la vie de l'Église à l'époque patristique. Ce n'est que progressivement que cette pratique va être réservée, de fait et même de droit dans un second temps, aux moines, chanoines (office choral) et aux clercs (bréviaire). Sur ce point, Vatican II a posé un geste décisif qui a été peu perçu mais qui aujourd'hui prend figure de position prophétique: n. 100 :

" Les pasteurs veilleront à ce que les Heures principales, surtout les vêpres, les dimanches et jours de fêtes solennelles, soient célébrées en commun dans l'Église. On recommande aux laïcs eux-mêmes la récitation de l'office divin, soit avec les prêtres, soit lorsqu'ils sont réunis entre eux, voire individuellement. "

Le prophétisme consiste ici à considérer que l'office divin est l'affaire de tout le peuple de Dieu et pas seulement des clercs – car pendant longtemps, l'office divin était réservé à ceux qui en avaient l'obligation.

La " **louange dominicale** " privilégie la dimension de la " prière " par rapport à celle de l'action sacramentelle qui actualise les événements du salut. Elle obéit donc à une autre dynamique, celle de la prière des heures avec ses quatre temps :

- **La louange hymnique** qui ouvre un espace de contemplation devant les merveilles de Dieu dans la création et dans l'histoire du salut : c'est par la contemplation que la louange dominicale conduit à faire mémoire de l'œuvre du salut : c'est pourquoi concrètement, il convient de faire de ces célébrations des temps paisibles, empreints de " noble simplicité ".
- **La psalmodie** qui est à la fois communion au Christ priant et en même temps communion à l'humanité et à l'Église en prière : psalmodier, c'est apprendre à respirer ensemble, à se laisser travailler par un dire, qui met dans notre bouche les mots mêmes de Dieu : dans la louange dominicale, la psalmodie en tant qu'action remplit une fonction analogue (mais différente) à celle de la liturgie de la parole et de la prière eucharistique dans la messe. La psalmodie est un " travail " mais un travail paradoxal : il s'agit par le dire de se laisser travailler par la parole de Dieu, une parole qui pour nous traverser, pour nous transformer, emprunte toute notre humanité (avec ses peurs et ses angoisses, ses haines et ses violences, ses exultations et ses jubilatons, ses désirs et ses espérances). D'où l'importance de retrouver la psalmodie comme action – ce que Joseph Gelineau appelle la " psaltique " - (travail avec le service diocésain de musique liturgique).

- **L'écoute de la parole**, une écoute sous le mode de la méditation ce qui souligne l'importance d'éléments comme par exemple le répons : car dans cette forme liturgique, ce qui est premier, c'est de " jouer avec la parole " pour la faire résonner ; alors que l'homélie privilégie l'aspect didactique (explication, commentaire, etc.), la liturgie de la parole dans la prière des heures développe un rapport contemplatif aux écritures qui joue sur " l'écho " plus que sur l'explication : il s'agit d'éveiller à la richesse de la parole de Dieu ; ceci étant il est possible d'envisager aussi cette écoute de la parole sous le mode que nous connaissons dans les liturgies de la Parole par exemple en lisant des commentaires des Pères ou des commentaires modernes.
- **La prière d'intercession et de louange** qui culmine dans le chant du Notre Père. On ne saurait trop insister sur cette partie de la célébration qui en constitue le sommet et qui l'oriente vers l'Eucharistie. En effet, c'est par la prière que le peuple de Dieu exerce le sacerdoce commun qui lui est conféré par le baptême. Le Notre Père comme prière du Fils est la prière des fils dans le Fils. Le Notre Père donne la structure trinitaire fondamentale de la prière chrétienne, qui est en même temps la structure eucharistique : au Père, par le Fils dans l'Esprit.

La louange dominicale fait donc entrer dans le mystère pascal, centre et sommet de la liturgie chrétienne, mais elle le fait par une autre porte que celle du mémorial eucharistique. Elle emprunte le schéma de la prière des heures dont la signification est magnifiquement exprimée par les n. 5 à 9 de la Présentation Générale de la Liturgie des heures sous le titre : " La prière de l'Église ".

## LES CONDITIONS PRATIQUES

Pour qu'un tel projet réussisse, il convient de ne pas oublier l'adage formulé par Mgr Doré :

*" les conditions de la chose appartiennent à la chose ".*

En d'autres termes, le projet " Louange dominicale " ne peut pas réussir sans que certaines conditions soient soigneusement réfléchies.

### UN PROJET PORTÉ PAR LE PRESBYTERIUM,

se présentant comme un corps convaincu qu'il y a là un enjeu essentiel pour l'avenir du diocèse.

### ACCEPTER UNE CERTAINE DIVERSITÉ DE SOLUTIONS DANS LE DIOCÈSE :

ce qui peut être bon à Évreux, une ville, ne l'est pas forcément pour certains secteurs ruraux du diocèse ; ce qui vaut dans la partie marquée par l'attraction de Paris (résidences secondaires) peut ne pas l'être ailleurs.

# UNE RÉFLEXION SUR LES HORAIRES

pour articuler les célébrations de l'Eucharistie et celles de " louange dominicale ".

Le schéma suivant semble à privilégier :

Conserver au dimanche matin son caractère de temps eucharistique, le temps du rassemblement communautaire, le temps où chacun doit se sentir invité à la messe qui est la source et le sommet de la vie de la communauté chrétienne.

- Dans les lieux où les célébrations du samedi ou du dimanche soir sont vivantes (c'est le cas semble-t-il à la cathédrale le dimanche soir en raison de l'affluence des parisiens rentrant sur Paris) elles doivent être conservées car il faut éviter de mettre à mal ce qui va bien.
- Dans les autres cas, il me semble souhaitable de privilégier ces deux moments (samedi et dimanche soir) comme les temps pour la " louange dominicale ".

La célébration de la louange dominicale le samedi soir peut prendre trois figures :

- celle de **vêpres** (entre 17h et 20h) : on peut privilégier alors le rite du lucernaire surtout en Avent et au Temps Pascal.
- celle des **vigiles** : dans ce cas, on peut avoir un office plus long comportant deux parties et une conclusion :  
1ère partie: hymne, psalmodie, lecture scripturaire, répons ;  
2ème partie: hymne, psalmodie, lecture non scripturaire, répons ; conclusion : chant de louange, Notre Père.
- celle des **complies** : on privilégie un temps de recueillement (par exemple avec un temps silencieux d'écoute musicale), des psaumes du repos en Dieu (Ps 4, 90, 133), le Notre Père et un chant à la Vierge.

Pour le dimanche soir, les formules a) et c) ci-dessus semblent les plus adaptées.

**Une grande question** : faut-il étendre la " louange dominicale " à des célébrations en semaine ? Et convient-il de choisir la semaine pour ce type de liturgie et éventuellement conserver pour le dimanche, la célébration de la messe ou d'une A.D.A.P ?

L'enseignement de l'Église sur le dimanche (SC 106) et sur l'Eucharistie dans son rapport au dimanche (cf. Jean-Paul II : *Dies Domini, Ecclesia de Eucharistia, Mane nobiscum* ; Catéchisme de l'Église Catholique), la pratique des A.D.A.P (et les textes régulateurs comme le Directoire des A.D.A.P) invitent à garder à cette proposition son caractère " dominical ". Il s'agit bien par la " louange dominicale " de " sanctifier " le dimanche et on sait que la tradition de l'Église considère le samedi soir comme le début du dimanche selon la manière juive de définir le jour (du soir au soir : " Il y eut un soir, il y eut un matin ").

Mais cette formule, parce qu'elle se rattache à la liturgie des heures, est par essence, parfaitement adaptable à la célébration en semaine. Il serait souhaitable par conséquent que des expériences de célébrations, selon le modèle de la louange dominicale aient lieu en certains endroits au moins, en semaine, et notamment durant les temps privilégiés (traditionnellement, les mercredi et vendredi de carême ont été longtemps des jours retenus pour ce genre de temps de prière). Il ne s'agit pas de banaliser le dimanche mais d'ouvrir la possibilité à une communauté de se réunir à l'occasion d'un événement heureux ou douloureux, pour porter un souci particulier ou pour accompagner une activité de la communauté, en adoptant une forme de célébration connue et bien rôdée comme louange dominicale.

# UNE RÉFLEXION SUR LES LIEUX ET NOTAMMENT L'AMÉNAGEMENT DES ÉGLISES

en vue de favoriser ces célébrations (d'où l'importance de la commission diocésaine d'art sacré).

En effet, nos églises sont disposées de telle manière (chaises, etc.) qu'elles sont prévues exclusivement pour la célébration de la messe. Or la célébration de la prière des heures implique d'autres besoins et cela d'autant plus qu'il est vraisemblable que ces célébrations rassembleront un nombre limité de fidèles. Il faudrait des éléments permettant aux communautés locales d'essayer des aménagements pour célébrer. Il n'est pas sûr que l'on trouve du premier coup car là, plus encore qu'ailleurs, il n'y a pas de solution toute faite: cela dépend beaucoup de la structure du lieu, du mobilier existant (chaises ou bancs) de l'existence ou non de chapelles adaptées, de la structure du sanctuaire, de la taille et du style de l'assemblée, des capacités des animateurs etc. Là surtout, il convient de ne pas chercher un dispositif standard mais apprendre aux animateurs à organiser un lieu pour ce type de célébration.

## LA RELATION ENTRE ASSEMBLÉE EUCHARISTIQUE ET " LOUANGE DOMINICALE "

Outre l'horaire qui tend à garder la première place au rassemblement eucharistique et à situer la " louange dominicale " comme une célébration qui oriente vers l'Eucharistie, tout en permettant une authentique sanctification du dimanche, il convient de veiller soigneusement à relier ces célébrations entre elles.

Des moyens :

- L'utilisation des textes du lectionnaire dominical est évidemment le premier lieu de cette articulation. Lorsqu'il s'agit de choisir une lecture pour la " louange dominicale ", on prendra en priorité dans ce lectionnaire.
- Mais l'articulation peut se faire aussi par un temps d'annonce des célébrations eucharistiques de la semaine à venir (dans ce cas à la fin de la célébration, après le renvoi), par la lecture de l'homélie du curé après la proclamation de la parole si l'on choisit cette formule, etc.

## LA PLACE DES MINISTRES ORDONNÉS,

évêques, prêtres, diacres, dans la célébration de la " louange dominicale ".

Il est clair que cette proposition est destinée à permettre des rassemblements de proximité en l'absence de prêtres.

Mais dans la mesure où les horaires sont choisis de telle manière qu'ils favorisent l'articulation entre " louange dominicale " et célébration de l'Eucharistie, il est très souhaitable que l'évêque et les prêtres président régulièrement (ce qui ne veut pas dire souvent) des assemblées de ce type pour manifester qu'il s'agit de célébrations non eucharistiques mais ayant pleine valeur et manifestant l'Église en prière dans un lieu.

Il me semble très souhaitable par exemple que lors des visites pastorales, il y ait un soir de semaine une célébration de ce type autour de l'Évêque (cf. Cérémonial des évêques n. 187 et sv. à propos de la célébration de l'office divin présidée par l'évêque avec le peuple).

Cette proposition est aussi une belle opportunité pour chercher une authentique place du diacre dans l'église diocésaine. En effet, la direction de l'A.D.A.P renforce encore le risque de faire apparaître l'A.D.A.P comme une quasi-messe.

Par contre, la formule " louange dominicale " est beaucoup mieux adaptée à une liturgie dirigée par le diacre.

En effet, comme le rite de l'ordination le signifie dans le dialogue de l'engagement des ordinants, le diacre reçoit la mission de célébrer la liturgie des heures " en union avec le peuple de Dieu " (Rituel, n. 200, p. 146). Il semble donc souhaitable sauf en cas de présence de l'évêque ou du prêtre, que les diacres dirigent ces célébrations. Ce faisant ils manifestent non seulement le lien entre le ministère de la charité et celui de la prière, mais surtout ils rendent visible le caractère de rassemblement ecclésial de ces célébrations.

Ils pourront alors exercer plusieurs fonctions qui leur sont attribuées par les prescriptions liturgiques : proclamation solennelle de l'Évangile (avec encensement éventuel de l'évangéliste, notamment les veilles de fêtes dans le cadre de la formule 3b ci-dessus c'est-à-dire la célébration assez tardive, vers 19h-20h d'une " louange dominicale " selon le schéma des Vigiles); prédication; et dans certains cas, lorsque pastoralement cela semble opportun, distribution de la communion. La recherche d'une autre organisation de l'espace pour ces célébrations devrait permettre aussi de trouver une place du diacre dans l'espace liturgique qui soit à la fois différente de la place présidentielle (qui est celle de l'évêque et, en son absence, du prêtre) et signifiante de son ministère et de son ministère de collaborateur de l'ordre épiscopal.

Évidemment ce type de célébration avec diacre pourrait être avec bonheur suivi de la célébration de baptêmes de petits enfants.

## LA PLACE DES LAÏCS

Bien sûr au nom du sacerdoce commun des baptisés, les fidèles laïcs ont toute leur place dans ce type de célébration : en premier lieu pour le chant des hymnes et des psaumes mais aussi pour la proclamation des lectures et celle de la prière litanique.

S'il s'agit de ministres non ordonnés qui dirigent ces célébrations, il me semble souhaitable que les personnes engagées pour ce service soient reconnues pour ce service, comme des " responsables de la prière communautaire ". Cette reconnaissance devrait être signifiée liturgiquement par exemple dans la liturgie de l'Eucharistie présidée par le curé (ou dans une célébration présidée par l'Évêque en présence de tous les " responsables de la prière communautaire "?).

C'est à ces responsables de la prière que reviendrait, en l'absence de ministres ordonnés, la direction de la célébration.

**Remarque :** cette fonction de direction est décisive pour ce type de liturgie car le tempo y est très important : c'est le responsable qui, en véritable chef d'orchestre, dans une grande discrétion et sans intervenir de manière excessive, par le rythme qu'il donne à la célébration, en fait un véritable espace de vie spirituelle ou un exercice plus ou moins indigeste de récitation de textes.

Il n'est pas très souhaitable que le chantre cumule les deux fonctions. La fonction de direction demande une vraie qualité spirituelle et un vrai discernement, qualité qui peuvent être très présentes chez des personnes ayant des capacités musicales médiocres.

## UNE URGENCE : FORMER

Ce projet ne peut aboutir sans un véritable effort de formation car la plupart des fidèles n'ont aucune idée de ce que cela représente :

- Avant tout formation au chant des psaumes, des hymnes et des répons et à l'utilisation de Prière du Temps Présent comme une ressource et plus encore comme une manière de " prier avec toute l'Église " ;
- Formation à la lecture dans ce cadre spécifique et notamment à la lecture de textes patristiques ou de textes théologiques plus récents ;
- Initiation aux rites liturgiques spécifiques : lucernaire (offrande de la lumière, de l'encens), chant de litanies (ce qui peut être une forme très populaire de liturgie, pour des veilles de fêtes notamment la Toussaint, etc.) ;
- Formation aux psaumes comme prière (d'où l'importance de mobiliser les équipes qui fonctionnent déjà dans le diocèse autour d'un projet concernant la parole de Dieu).

Le travail de formation d'accompagnateurs spirituels qui fonctionne dans le diocèse (cf. M. Bureau) pourrait soutenir ce projet.

Dans un tel projet, la vie religieuse présente dans le diocèse pourrait-elle s'investir en organisant des moments de formation faisant alterner l'enseignement et la pratique concrète? (car on apprend surtout en faisant...). À signaler que le C.N.P.L organise des sessions en juillet pour former des gens à l'animation de ce type de liturgie.

Dans un premier temps, il sera peut-être bon d'aider les communautés chrétiennes en fournissant des propositions " clés en mains ". On peut souligner que ce qui est proposé dans la revue " Magnificat " peut constituer un bon point de départ pour aider ceux qui auront peur pour démarrer à se sentir épauler par une proposition déjà élaborée.

Il est très important pour la réussite d'une telle opération que les propositions soient simples et que la structure soit bien respectée pour que les habitudes s'inscrivent sans trop tarder dans la mémoire du peuple chrétien. Dans un premier temps au moins, il semble de très loin préférable de rester très proche des formulaires proposés sans chercher l'innovation (la forme liturgique le paraîtra déjà assez !) mais en soignant la mise en œuvre et la qualité spirituelle de ces célébrations.

## CONCLUSION : L'ENJEU :

vivre la foi au quotidien dans des rassemblements qui soient signifiants humainement.

Ce à quoi le diocèse d'Évreux tente de répondre par ce projet est parfaitement exprimé dans le texte " Suggestions pour choisir des initiatives en cette année de l'Eucharistie " sous le titre " Célébration de la louange dominicale ".

---

*" Comment manifester les liens entre l'Eucharistie, la Parole de Dieu et les événements qu'une communauté locale veut porter dans la prière et dans l'action de grâces ? "*

---

Il me semble que le projet de louange dominicale correspond à une réponse majeure à la question posée ci-dessus même si ce n'est pas forcément la seule possible.

Mais je pense qu'il faut souligner que ce projet n'est pas seulement la recherche d'une formule pour améliorer les A.D.A.P ou pour résoudre l'évolution des effectifs du presbyterium. C'est une sorte de tournant. Par-delà des années où la pastorale liturgique a été centrée exclusivement sur la célébration de la messe et des sacrements, le projet correspond à un redéploiement de l'offre liturgique qui demandera du temps et de l'effort mais qui peut inscrire de nouvelles habitudes pour les communautés chrétiennes en soulignant l'importance de la vie spirituelle et en même temps la place imprenable de l'Eucharistie.